ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36673

Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson francais ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Il semble en effet qu'a l'occasion de plusieurs concours de recrutement les dispositions portees a la connaissance des candidats exigeaient la pratique exclusive du basson allemand, dit basson « Keckel » ou « Fagott ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir la perennite du basson francais ainsi que la validite du diplome d'Etat.

Données clés

Auteur : M. Vivien Alain
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36673
Rubrique : Musique
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 656